PRÉFET
DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

de la demande d' enregistrement
présentée par SAS SEGALAVENIR
concernant une unité de méthanisation

Commune de Valzergues

Une consultation publique est organisée à la mairie de Valzergues et celle de Montbazens, sur la demande d'enregistrement présentée par SAS Segalavenir, concernant une unité de méthanisation, sur le territoire de la commune de Valzergues.

Cet établissement est classable au titre de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques	Régime du projet
2781-1b	1- Installation de méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires : b : la quantité de matière traitées étant ≥ à 30 et < à 100t/j	17000 tonnes/an 47 tonnes/jour *	Enregistrement

Cette consultation se déroulera **du mercredi 18 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclus,** à la mairie de Valzergues et celle de Montbazens dans l'Aveyron, où le dossier d'enregistrement et le registre de consultation publique seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies.

Le dossier d'enregistrement est également consultable sur le site internet des services de l'État de l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr) à la rubrique publications – consultation du public – consultation en cours et sur le site, et sur le site internet des services de l'État dans le Tarn-et-Garonne, .

Durant la période comprise entre le **mercredi 18 juin 2025 au jeudi 17 juillet 2025 inclus**, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairies,
- par voie postale, à l'adresse de la préfecture (préfecture de l'Aveyron – -DCPPAT - SEDD – CS 73114 – 12031 RODEZ CEDEX 9)
- par voie électronique à l'adresse réservée :
    - pref-consultation-methaniseurvalzergues@aveyron.gouv.fr

Le présent avis sera affiché **quinze jours au moins** avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci, soit dès le mardi 3 juin 2025**,** dans les mairies de Valzergues, Montbazens, Anglars-Saint Félix, Aubin, Decazeville, Drulhe, Galgan, Lanuejouls, Les Albres, Lugan, Peyrusse-Le-Roc, Privezac, Roussennac, Sonnac et Vaureilles et sur le site internet des services de l'État des départements respectifs de ces communes (www.aveyron.gouv.fr.

L'exploitant devra également afficher l'avis au public sur les lieux d'implantation de son projet.

À l'issue de la procédure, la préfète de l'Aveyron, autorité compétente pour prendre la décision, pourra signer, soit un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, soit un arrêté de refus.

Rodez, le 28 MAI 2025

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale

Véronique Ortet